

## **ARRETE MUNICIPAL N° AP 2026.08**

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

**Objet :**  
**Arrêté portant délégation de  
fonction et de signature à Monsieur  
André SAINT-MARCEL  
5<sup>e</sup> adjoint au Maire**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-18, qui confère au maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se dessaisir de ses pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, dès lors que chaque adjoint est titulaire d'au moins une délégation, à un ou plusieurs conseillers municipaux, (article L5211-9 pour les EPCI),

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 2026.28 du 20/03/2026 fixant à 8 le nombre des adjoints,

**Vu** le procès-verbal des élections du maire et des adjoints en date du 20/03/2026,

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur André SAINT-MARCEL, 5<sup>e</sup> adjoint au Maire,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

Monsieur André SAINT-MARCEL, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : **urbanisme, foncier et habitat, agriculture.**

Il exercera les fonctions suivantes :

- Animation de la commission urbanisme, foncier, habitat,
- Gestion de l'urbanisme,
- Etude et suivi de l'ensemble des dossiers dans les domaines susvisés.

#### **Article 2 :**

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous actes et décisions relatifs aux certificats d'urbanisme, déclarations préalables, attestations de conformité ou de non-conformité et documents relatifs à l'achèvement des travaux.

Sont exclus de la présente délégation les permis de construire et les permis d'aménager.

#### **Article 3 :**

La signature de Monsieur André SAINT-MARCEL des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du Maire ».

#### **Article 4 :**

Monsieur le Maire de la commune de Saint-Jorioz, Madame la Directrice Générale des Services, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### **Article 5 :**

Le présent arrêté sera transmis à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs de la commune de Saint-Jorioz, et copie sera adressée au représentant de l'Etat et au comptable public.

A Saint-Jorioz  
Le 1<sup>er</sup> avril 2026

#### **Délai et voies de recours :**

**le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.**

Le Maire  
Michel BEAL

